



SIVOS de Chagny (Siren : 257100289)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Chagny
Arrondissement	Chalon-sur-Saône
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	25/09/1973
Date d'effet	25/09/1973

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Patrick FERRANDO

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	4 r Beaune
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71150 CHAGNY
Téléphone	03 85 47 80 00
Fax	03 85 87 24 19
Courriel	mairie@ville-chagny71.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	20 446
Densité moyenne	95,30

## Périmètres

Nombre total de membres : 14

- Dont 13 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Aluze (217100056)	260
71	Bouzeron (217100510)	149
71	Chamilly (217100783)	160
71	Chassey-le-Camp (217101096)	347
71	Cheilly-lès-Maranges (217101229)	556
71	Demigny (217101708)	1 830
71	Dennevy (217101716)	314
71	Fontaines (217102029)	2 315
71	Remigny (217103696)	442
71	Rully (217103787)	1 592
71	Saint-Gilles (217104256)	274
71	Saint-Loup-Géanges (217104439)	1 674
71	Sampigny-lès-Maranges (217104967)	150

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
21	CA Beaune, Côte et Sud, Communauté Beaune Chagny Nolay (200006682)	CA

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs</p> <p>Règlement : - des dépenses de fonctionnement et d'investissement du complexe sportif évolutif couvert (COSEC) et du terrain de sport attenant à celui-ci.</p> <p>Par substitution</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire</p> <p>Règlement : - de la participation des communes qui le constituent aux dépenses de fonctionnement des collèges de Saône et Loire ; - de la participation des communes qui le constituent aux dépenses d'investissement du collège de Chagny ; - de la participation des communes qui le constituent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des autres collèges fréquentés par les élèves domiciliés dans une commune adhérente au syndicat ;</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)